

### - L'exemple avec la transition écologique au cours des 10 dernières années -

#### 1. Le droit en faveur de la transition écologique

La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la **transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) vise à préserver l'environnement.

Pour y parvenir, l'**État** encourage le développement des transports propres par des aides financières.

L'objectif est d'améliorer la qualité de l'air et de protéger la santé des citoyens.

#### 2. Le droit en lutte contre le gaspillage

La loi 2016-138 du 11 février 2016 relative à la **lutte contre le gaspillage alimentaire** implique différentes actions parmi lesquelles la **prévention** du gaspillage alimentaire et le **don** ou la **transformation** des invendus propres à la consommation humaine.

En cas de non-respect de la loi, les entreprises encourent des sanctions pénales.

#### 3. Le droit encadre les déplacements

De **nouveaux moyens de déplacement** tels que les **gyropodes**, **monoroues**, **trottinettes électriques** sont apparus ces dernières années.

L'absence de réglementation dans ce domaine pouvait mettre en danger les individus. **La loi** s'avère nécessaire pour encadrer l'utilisation de ces nouveaux moyens de déplacement.

**La loi d'orientation des mobilités a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019.**

Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Dans l'attente des différentes publications de lois, cependant, certaines municipalités ont pu prendre des **arrêtés municipaux** pour prévenir les accidents et sanctionner les personnes qui ne respectent pas les règles du Code de la route.

De son côté, le « **Bonus vélo** » a été reconduit jusqu'en 2027 : par **le décret** 2022-1151 du 12 août 2022, relatif aux aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants l'État encourage ainsi les mobilités propres.